

Complément du 01/07/2024 - au dossier concernant le dossier "cas par cas" : Restauration et valorisation des berges de l'Arpettaz/ Les Gets (74) / n°2024-ARA-KKP-5120

La modélisation hydraulique réalisée en 2022 (dans le cadre de l'étude préliminaire) montre que le remblai envisagé en rive droite (amont route des Lanches, stationnements) est en dehors de la Q100. Le projet est compatible avec le règlement du PPRi (zone 97X) puisqu'il n'aggrave pas les risques dans sa globalité et que les aménagements du torrent permettent une amélioration de la situation au droit d'enjeux (notamment la passerelle route des Lanches, volets impacts hydrauliques du rapport d'AVP).

Concernant les passerelles proposées dans le cadre du cheminement piéton, elles seront submersibles pour Q100. Ces ouvrages n'engendreront pas de nouveau risque d'inondation et n'aggraveront pas les risques au droit d'enjeux. Une modélisation pourra être fournie pour le justifier. Les gardes corps (et éventuellement la structure même) seront fusibles et de dimensions empêchant la formation d'embâcles.